

Compte-rendu de la réunion du 19 juin 2013 – Péronne – 9h30

Commission Thématique « Gestion et protection des milieux naturels »

## Etaient présents :

Monsieur Bernard LENGLET, Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Haute Somme  
Monsieur Bernard DECROIX, Président de la Commission Thématique « Gestion et protection des milieux naturels », Président de l'ASPEE  
Madame Denise LEFEBVRE, Vice-présidente de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin en charge du patrimoine naturel  
Monsieur Christophe VILLAIN, Service environnement de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin  
Madame Géraldine AUBERT, Agence de l'Eau Artois-Picardie  
Monsieur Jean-Paul VORBECK, DREAL Picardie  
Monsieur Pierre MOROY, DISEMA de la Somme  
Monsieur Frédéric POUILLAUDE, ONEMA de la Somme  
Madame Marie-Olivia ALLARD, Conseil Régional de Picardie  
Monsieur Jean-François BLONDEL, Conseil Général du Pas-de-Calais  
Madame Clémentine COUTEAUX, Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie  
Madame BRUNEL Carine, Chambre d'Agriculture de la Somme  
Monsieur Martin DUNTZE, Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique  
Monsieur Marc PELLET, Communauté de Communes du Pays Noyonnais  
Madame Evelyne COULIOU, stagiaire SAGE Haute Somme, Syndicat mixte AMEVA  
Madame Mélanie LECLAIRE, Animatrice du SAGE de la Haute-Somme, Syndicat mixte AMEVA

## Etaient excusés :

Monsieur Daniel DERLY, Maire d'Eclusier-Vaux  
Monsieur Patrice DELAVEAUD, MISE de l'Aisne  
Monsieur Yves MAQUINGHEN, Picardie Nature  
Madame Cindy DELCENSERIE, Syndicat de la Vallée des Anguillères  
Monsieur Romain CARRE, Conseil Général de la Somme  
Monsieur Aryendra PAWAR, Fédération de la Somme pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique  
Monsieur François CREPIN, Fédération de chasse de la Somme

### Contact

Commission Locale de l'Eau de la Haute-Somme  
Mélanie LECLAIRE, animatrice du SAGE Haute Somme  
Structure porteuse - AMEVA  
32 route d'Amiens, 80480 DURY  
Tel/Fax : 03.22.33.09.97/03.22.90.91.80  
[sagehautesomme@orange.fr](mailto:sagehautesomme@orange.fr)

## L'ordre du jour était le suivant :

- ❶ Approbation du compte-rendu de la réunion d'octobre 2012
- ❷ Rappel des objectifs de la réunion
- ❸ Présentation de la suite des fiches actions du PAGD
- ❹ Présentation de l'évaluation environnementale
- ❺ Questions diverses/Perspectives

Le diaporama et le compte-rendu de la réunion sont consultables sur le site Internet :

*<http://ameva.org> : rubrique « Les SAGE → SAGE Haute-Somme »*

Monsieur DECROIX, Président de la commission thématique « Gestion et protection des milieux naturels », remercie les membres de la commission présents. Après un tour de table, il laisse la parole à Madame Leclair.

### 1. Approbation du compte-rendu de la réunion d'octobre 2012

Le compte-rendu de la réunion de commission d'octobre 2012 est approuvé.

### 2. Objectifs de la réunion

Madame Leclair rappelle que l'état des lieux et le diagnostic ont été validés en juin 2010. Les scénarios tendanciels ont été approuvés en décembre 2011. A partir de ces documents, ont été identifiés des enjeux, puis des orientations et des mesures pour chaque enjeu. Des actions ont ensuite pu être travaillées pour chaque enjeu, elles s'appuient également sur l'état des lieux, le diagnostic et les scénarios tendanciels du territoire du SAGE Haute Somme. Une première série de fiches action avait été présentée lors des dernières réunions de CT.

La version provisoire de l'évaluation environnementale quant à la gestion des milieux naturels aquatiques sera également présentée aujourd'hui.

Le contenu du PAGD est rappelé : chaque orientation fait l'objet d'une fiche reprenant les objectifs de celle-ci, un rappel du diagnostic, les rappels du SDAGE, les rappels réglementaires, les mesures correspondantes et les actions du programme d'actions. Un document de travail reprenant les fiches de chaque orientation est remis aux participants.

Il comprend également des fiches actions reprenant les orientations de référence correspondantes, la description de l'action et ses moyens de mise en œuvre.

### 3. Les fiches actions

#### Fiche 2-a9 : Mettre en place une gestion des plans d'eau

Monsieur Pouillaude rappelle qu'il faut bien distinguer les eaux closes des eaux libres.

Monsieur Vorbeck estime que la création d'un guide spécifique et l'information sur les pratiques ne représentent qu'une seule action.

Monsieur Duntze propose qu'une mise en garde sur les opérations d'entretien soit ajoutée, notamment sur le curage.

Monsieur Vorbeck indique qu'un inventaire des mares communales pourrait également être réalisé.

Monsieur Lenglet rappelle que l'entretien est une notion sensible. Il précise que le SVA a organisé un groupe de travail pour proposer des bonnes pratiques par rapport à la réglementation.

Monsieur Vorbeck indique qu'il faut définir précisément ce qu'est une bonne gestion des plans d'eau.

Il est proposé d'ajouter la Chambre d'agriculture dans les partenaires techniques car ils peuvent être le relai auprès des agriculteurs, notamment par le biais des MAE-t.

Monsieur Duntze souhaite que soit également défini ce qu'est un Plan de Gestion.

#### Fiche 2-a10 : Elaborer un guide de gestion des pollutions accidentelles dans les milieux naturels aquatiques

Monsieur Duntze demande si les canaux sont concernés par cette fiche action.

Monsieur Pouillaude indique que les canaux sont bien considérés comme des eaux superficielles et qu'ils sont en effet à prendre en compte. Il ajoute que des fiches de ce type existent à l'ONEMA et qu'il faudrait déjà reprendre tout ce qui existe.

Madame Aubert précise que pour être utilisables, ces fiches devront être mises à jour chaque année.

Monsieur Decroix précise qu'il faut déjà dans un 1<sup>er</sup> temps pouvoir identifier la pollution et que cela n'est pas toujours aisé !  
Monsieur Pouillaude précise que l'ONEMA a la consigne de ne pas intervenir sur toute les pollutions. En période estivale, ils interviennent surtout sur les pollutions aux hydrocarbures. Si un guide est établi, il devra être précis.

Monsieur Pellet propose d'ajouter la CCI dans les partenaires à associer.

En ce qui concerne l'intitulé de la fiche, le terme « milieux naturels aquatiques » semble trop restreint, il faudrait que l'ensemble des milieux humides soit concerné.

Enfin pour les indicateurs, il est proposé de remplacer « nombre de guides distribués » par « réalisation du guide ».

#### **Fiche 4-a2 : Informer les riverains et les collectivités sur les possibilités d'entretien des milieux humides et les risques de destruction**

Il est rappelé que le traitement est interdit dans les zones humides, il n'est donc pas utile d'inclure une liste des produits utilisables, puisque seul le fauchage est autorisé.

Monsieur Pouillaude rappelle qu'en cas d'infraction et d'utilisation de pesticides par exemple, il faut qu'il y ait une prise sur le fait pour que l'élément soit caractérisé.

Pour les indicateurs pressentis, il est proposé d'inscrire « création d'une fiche d'information ».

#### **Fiche 4-a3 : Développer des activités de tourisme durable**

Monsieur Lenglet indique que le Pays Santerre Haute Somme travaille sur la création d'une maison de la pêche.

Monsieur Duntze précise qu'il existe une démarche nationale pour labelliser les parcours de pêche, et que pour obtenir ce label, l'offre doit être de bon niveau.

Monsieur Vorbeck pense qu'une fiche à part devrait être ajoutée quant au tourisme « pêche »

Monsieur Moroy souhaite que la phrase comprise dans la méthode proposée « Les projets de développement et d'aménagement touristique devront... : » soit remplacée par « Les projets de développement et d'aménagement touristique devraient... : »

Monsieur Vorbeck propose que soit enlevé ce qui concerne le Canal Seine-Nord Europe puisqu'il n'existe pas encore, et qu'en revanche soit intégré le Grand Projet Vallée de Somme mené par le Conseil Général.

Monsieur Pellet demande s'il existe du bois FSC qui soit local, car il estime que la priorité est d'utiliser du bois local plus que du FSC, et que si le FSC n'est pas local, cela n'est pas forcément intéressant. Cette précision pourrait être ajoutée.

Madame Brunel indique qu'il faudrait vérifier si des labels existent par rapport au tourisme durable.

### **4. L'évaluation environnementale**

La parole est laissée à Madame Couliou qui réalise son stage de fin d'études dans le cadre du SAGE Haute Somme et plus particulièrement sur l'évaluation environnementale.

Monsieur Moroy précise qu'en ce qui concerne l'apparition de litiges quant à la raréfaction de la ressource en eau, cela existe déjà. Des conflits d'usage sont déjà présents sur certains secteurs.

Monsieur Lenglet ajoute que la gestion des niveaux d'eau représente déjà un conflit d'usage sur la Haute Somme. Il estime que c'est le principe de l'adaptabilité et qu'il faut faire en fonction de la connaissance du territoire. Il semble primordial d'organiser le partage de l'eau pour les années à venir.

Madame Couliou présente ensuite les scénarios pessimistes et optimistes et précise bien que ces scénarios ne prennent pas en compte la mise en place du SAGE.

En ce qui concerne les impacts de l'orientation 2B sur la restauration de l'hydromorphologie et les potentialités piscicoles, monsieur Vorbeck souhaite que soit vérifié s'il ne peut pas y avoir un impact sur les sites Natura 2000.

Monsieur Moroy estime que l'aspect « quantité » n'est pas un enjeu pour les orientations 2B et 2C et souhaite que cela soit enlevé, de même que l'enjeu « eau potable » pour la mesure 2B-M4.

Pour l'orientation 2C, la mesure M2 sur les eaux pluviales, monsieur Vorbeck estime que l'effet peut être « + ou - » plutôt que positif selon le traitement reçu par le rejet.

Pour l'orientation 2D, mesure M2 quant aux habitats légers de loisirs illégaux, un enjeu socio-économique doit être ajouté, avec un effet négatif.

Madame Leclaire indique que l'ensemble des fiches actions modifiées sera envoyée aux membres de la Commission thématique. L'évaluation environnementale sera également modifiée en fonction des remarques. Les actions seront présentées lors de la prochaine réunion de CLE, c'est-à-dire dès que le nouvel arrêté de composition sera signé, probablement fin 2013/début 2014. Des réunions de travail plus spécifiques pourront ensuite avoir lieu afin de finaliser les fiches actions, notamment par rapport au coût estimatif de chaque action.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur DECROIX remercie les participants et lève la séance à 12h00.